

Direction : Direction Générale

Affaires Foncières et Juridiques

REF : FONCIER2006004

Signataire : FG/SD

OBJET : 3 rue Solférino : cession des lots n° 18 et 49 au profit de Monsieur MEFIDANE Djaffar.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la lettre de la Ville d'Aubervilliers du 4 janvier 2006,

Vu le courrier de Monsieur MEFIDANE en date du 9 janvier 2006,

Vu l'avis des services fiscaux du 3 octobre 2005,

Considérant l'intérêt à céder les derniers lots de copropriété appartenant à la Ville d'Aubervilliers dans la copropriété du 3 rue Solférino,

A l'unanimité,

DELIBERE :

Article 1 : Décide de céder à Monsieur MEFIDANE Djaffar les lots N° 18 et 49 sis 3 rue Solférino à Aubervilliers, cadastré BH N° 79.

Article 2 : Le prix de cession est fixé à 44.000 €uros, valeur libre de toute occupation.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

La recette résultant de cette cession sera imputée au 203-775-824

le Maire